



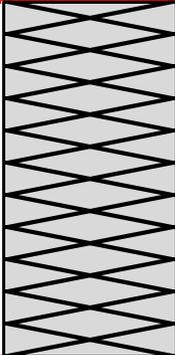
# SALBRIS IMMOBILIER 9 bd de la République 41300 SALBRIS

## BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Montants TTC (T.V.A à 20 %), calculé sur le prix de vente

Ces honoraires comprennent la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

### TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS

5 000 €	pour les prix de vente inférieurs et jusqu'à	40 000 €		10 500 €	pour les prix de vente compris entre	160 001	et	170 000 €
5 500 €	pour les prix de vente compris entre	40 001		11 000 €	pour les prix de vente compris entre	170 001	et	180 000 €
6 000 €	pour les prix de vente compris entre	55 001		11 500 €	pour les prix de vente compris entre	180 001	et	190 000 €
6 500 €	pour les prix de vente compris entre	70 001		12 000 €	pour les prix de vente compris entre	190 001	et	200 000 €
7 000 €	pour les prix de vente compris entre	85 001		12 500 €	pour les prix de vente compris entre	200 001	et	210 000 €
7 500 €	pour les prix de vente compris entre	100 001		13 000 €	pour les prix de vente compris entre	210 001	et	220 000 €
8 000 €	pour les prix de vente compris entre	110 001		13 500 €	pour les prix de vente compris entre	220 001	et	230 000 €
8 500 €	pour les prix de vente compris entre	120 001		14 000 €	pour les prix de vente compris entre	230 001	et	240 000 €
9 000 €	pour les prix de vente compris entre	130 001		14 500 €	pour les prix de vente compris entre	240 001	et	250 000 €
9 500 €	pour les prix de vente compris entre	140 001		6%	pour les prix de vente compris entre	250 001	et	500 000 €
10 000 €	pour les prix de vente compris entre	150 001		5%	pour les prix de vente supérieurs à	500 001 €		

### FRAIS DE REDACTION DU COMPROMIS ET SUIVI DU DOSSIER UNIQUEMENT (SANS NEGOCIATION)

1 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est inférieur ou égale à	100 000 €	
2 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est compris entre	100 001 € et	200 000 €
3 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est supérieur à	200 001 €	

### TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

- 3 % du loyer annuel pour l'entremise et la négociation à la charge du bailleur uniquement
- 2 % du loyer annuel pour la visite et la constitution du dossier à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun
- 4 % du loyer annuel pour la rédaction du bail à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun
- 5 % du loyer annuel pour l'état des lieux d'entrée à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun
- 50 € TTC par acte de caution solidaire

### TRANSACTION LOCATIVE (droit commun)

- 10 % du montant total des loyers pour location saisonnière (mini 15 €)
- 15 % HT du loyer annuel HT pour le preneur (locaux commerciaux, dont rédaction de bail 200 €)

### GESTION LOCATIVE

- 7,2% TTC calculé sur le montant du loyer hors charges
- 2,4 % TTC calculé sur le montant du loyer hors charges pour les frais de dossier contentieux locataire ou pour les frais de gestion de sinistre d'assurance
- 2,5 % TTC calculé sur le montant du loyer hors charges pour la garantie des loyers impayés

### AVIS DE VALEUR

0,1% (minimum 90 €) du montant de l'estimation maximum (succession, partage, licitation, ISF, etc...)

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

SARL au capital de 5000 €. RCS Blois SIRET 492 892 757 00054 – NAF 6831 Z. Carte professionnelle transaction et gestion délivrée par la CCI de Loir et Cher n°CPI 4101 2017 000 017 584. Garantie financière de 120 000 € en transaction et 120 000 € en gestion. Caisse de garantie CGAIM n° 41136 N, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

24/03/2017